

La blessure, qu'on avait cru mortelle, n'entraîna donc pas la mort. Et lorsque, par les moyens que nous ignorons, les forces revinrent à l'apôtre, il se rapprocha des siens qui durent l'accueillir comme un ressuscité.

Mais voilà. Le Bullaire qui avait mis les choses au point tombe lui-même dans une autre erreur. Il suppose, en effet, que le custode manqua définitivement le martyre du sang et ne fut terrassé que lentement par les fatigues de l'apostolat : *lentiore caritatis martyrio apostolicos labores completurus*. Eh bien ! non, ce réchappé ne devait pas mourir de sa belle mort, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'aventure qui aurait pu lui être fatale ne modifia en rien son programme du début. Dès le printemps suivant, dès l'automne peut-être, il avait repris ses courses apostoliques. En effet, nous savons qu'il n'était pas à Port Royal en mai 1650 lorsqu'un deuil prématuré vint jeter sur la colonie un voile de tristesse. Le Père Ignace de Paris était alors le seul prêtre de séjour à la mission, et c'est à lui qu'il échut de recevoir le corps inanimé du gouverneur et de lui rendre les honneurs de la sépulture chrétienne. Cette mort inattendue ne fut pas seulement une grande douleur pour la mission, ce fut une vraie calamité et le signal d'une ruine prochaine.

Le gouverneur, après avoir sacrifié aux intérêts des colons et des sauvages sa fortune mobilière, avait contracté de lourds emprunts, dont la rente absorbait le plus clair de ses revenus. Son crédit néanmoins inspirait confiance aux prêteurs comme son nom et sa valeur commandaient le respect aux Anglais. Sa mort tragique changea radicalement la situation. Les créanciers, devant les aléas d'une succession compliquée, tremblèrent pour leurs déboursés et se hâtèrent de rentrer dans leurs fonds. Le principal intéressé, Emmanuel Le Borgne, armateur de La Rochelle, non content d'enfoncer brutalement les portes et de s'installer militairement dans le fort, commit de vrais actes de piraterie. Incendier la chapelle de La Hève, emprisonner deux des principaux missionnaires de Port-Royal, jeter aux fers une noble femme, tels furent les exploits de ce marchand huguenot. Le témoin qui nous les raconte ne réussit pas à maîtriser son indignation.

Enfin, en 1652, par un scandale sans précédent, il a expulsé à main armée deux missionnaires Capucins des plus anciens, des plus illustres et des plus capables, les Rév. Pères Côme de Mantes et Gabriel de Joinville, ainsi qu'une dame d'âge mûr, d'une grande piété, douée de zèle, de prudence et des autres vertus chrétiennes, Madame de Brice, d'Auxerre, directrice du